

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

COMMUNIQUE N° 54A
le 21 décembre 1965

Bureau de presse
750, Troisième Avenue
New York
YUkon 6-5740

Commission des Nations Unies pour
l'unification et le relèvement de la
Corée - Point 32

Texte de la déclaration qui doit être prononcée
devant la Première Commission par le représentant
canadien, M. Paul Tremblay, le 21 décembre 1965

Monsieur le Président, le Canada croit fermement que le rôle des Nations Unies est celui d'un organisme voué au règlement des différends internationaux et au maintien de la paix. C'est pourquoi mon pays a participé activement à la recherche d'une solution au problème coréen que l'ONU étudie depuis plusieurs années. En 1948, le Canada était l'un des huit Etats membres de la Commission temporaire des Nations Unies créée en vue d'organiser des élections nationales en Corée. Mais il fut malheureusement impossible de procéder en Corée du Nord à un scrutin libre et tenu sous la surveillance des Nations Unies.

Le Canada était aussi l'un des 16 pays qui, il y a quinze ans, dépêchèrent des troupes en République de Corée, sous les auspices des Nations Unies, en vue de repousser une tentative de la part de la Corée du Nord visant à unifier la péninsule par la force. Puis, en 1954, le Canada participa à la Conférence de Genève qui essaya, sans succès, de trouver une solution diplomatique au problème de l'unification de la Corée.

Par conséquent, Monsieur le Président, le Canada est bien conscient de la complexité et de l'enracinement de ce problème auquel on a suggéré maintes solutions. Il va sans dire que mon pays a étudié toutes ces solutions, dans la perspective du désir de paix, d'unité et de liberté, exprimé par le peuple coréen.

Le Canada est toutefois convaincu qu'il n'y a qu'une seule manière de réaliser l'unification de la Corée; c'est de permettre au peuple coréen d'exprimer librement sa volonté dans le cadre d'une élection nationale tenue sous une surveillance internationale efficace. L'instauration, par des moyens pacifiques, d'une Corée unifiée et indépendante relevant d'un gouvernement représentatif, voilà le but premier de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée qui nous